

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 21 juin 2012

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mme KOENDERS et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 14 juin 2012

Publié le 22 juin 2012

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 63

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 17

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Dominique GRIMPRET	M. Louis LAURENT
M. Pierre PRIBETICH	M. Didier MARTIN	M. Roland PONSAA
M. Jean ESMONIN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Michel ROTGER
M. Gilbert MENUT	M. André GERVAIS	Mme Christine MASSU
Mme Colette POPARD	M. Alain MILLOT	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	M. Joël MEKHANTAR	M. Michel FORQUET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	Mme Claude DARCIAUX
M. José ALMEIDA	Mme Françoise TENENBAUM	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	Mme Christine DURNERIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. François DESEILLE	Mme Elizabeth REVEL	M. Philippe GUYARD
M. Patrick CHAPUIS	Mme Nathalie KOENDERS	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Claude GIRARD
M. Gérard DUPIRE	M. Mohammed IZIMER	Mme Françoise EHRE
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Hélène ROY	Mme Geneviève BILLAUT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Murat BAYAM
M. François-André ALLAERT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Rémi DELATTE
M. Jean-Claude DOUHAI	M. Jean-Yves PIAN	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Paul HESSE	M. Philippe CARBONNEL	M. Gilles TRAHARD
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Alain LINGER	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Yves BERTELOOT	M. Franck MELOTTE	

Membres absents :

Mme Stéphanie MODDE	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Philippe BELLEVILLE	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	M. Christophe BERTHIER pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Mohamed BEKHTAOUI pouvoir à Mme Colette POPARD
	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Alain MILLOT
	Mme Nelly METGE pouvoir à Mme Hélène ROY
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
	Mme Christine MARTIN pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
	M. Claude PICARD pouvoir à Mme Marie-Françoise PETEL
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT
	M. Michel BACHELARD pouvoir à M. Rémi DETANG.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES
Recrutement de personnel saisonnier pour l'été 2012

Aux termes de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs.

Compte tenu du fonctionnement de l'usine 24 heures sur 24, 365 jours par an, il apparaît nécessaire de recruter du personnel saisonnier à l'usine d'incinération des déchets avec valorisation énergétique afin d'assurer la continuité du service et de respecter les règles de sécurité afférentes à ce type d'installation.

Il convient donc d'autoriser le Président à recruter des adjoints techniques pour les périodes suivantes :

- un agent du 10 juillet au 29 juillet 2012
- un agent du 12 juillet au 2 août 2012
- un agent du 1er août au 29 août 2012

De même, il apparaît nécessaire de recruter un technicien principal de 2ème classe du 2 juillet au 30 septembre 2012 afin de renforcer le service Droit des sols à une période où l'activité est conséquente.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de recruter**, en application de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, 3 adjoints techniques de 2ème classe à temps complet pour chacune des périodes susvisées ;
- **de fixer** leur rémunération par référence au 1er échelon de l'échelle 3 et d'ouvrir les crédits à cet effet au chapitre 012 ;
- **de recruter**, en application de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, un technicien principal de 2ème classe du 2 juillet au 30 septembre 2012 ;
- **de fixer** sa rémunération par référence à la grille des techniciens principaux de 2ème classe et d'ouvrir les crédits à cet effet au chapitre 012 ;
- **d'autorise** le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en oeuvre de la présente délibération.